



**Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

DGER/SDPFE/2024-329

18/06/2024

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 10/10/2024

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Appel à projet « Tous égaux dans le sport : on parie !? » 2024-2025.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régionaux de la formation et du développement
Services de la Formation et du Développement
Établissements d'enseignement agricole publics et privés sous contrat

Résumé :

La présente note de service précise les modalités de participation au projet « Tous égaux dans le sport : on parie !? » soutenu par la DGER. Cet appel à projet vise à favoriser la sensibilisation et l'expression des jeunes sur l'égalité, la diversité et la lutte contre toute forme de discrimination et du droit à la différence, dans le cadre des pratiques sportives.

Cet appel à projet s'inscrit pleinement dans la politique menée par le ministère chargé de l'agriculture qui vise à :

- Favoriser l'égalité entre toutes les personnes, dans tous les champs de vie scolaire.
- Lutter contre l'influence des stéréotypes et toute forme de discrimination (égalité entre les sexes, LGBT phobie, discrimination raciale, grossophobie, validisme, etc.) dans tous les champs de vie.
- Développer les pratiques sportives dans l'enseignement agricole, dans le respect de soi et des autres.

Le code de l'éducation – notamment dans ses articles L.111-1, L.121-1, L.312-17-1 et L.721.2 – rappelle que l'école « veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction », garantit la réussite de tous et permet à chacun de « développer sa personnalité ». Il est également au cœur des missions du service public de l'éducation de faire acquérir à tous les élèves le principe de l'égale dignité des êtres humains.

Les politiques éducatives en faveur de l'égalité, de la diversité et de la lutte contre les discriminations figurent parmi les priorités de l'enseignement agricole. Ainsi, la loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014 confie à l'enseignement agricole la lutte contre les stéréotypes sexués, notamment déclinés dans le plan de lutte contre les violences et discriminations, mis en œuvre depuis 2017.

De la même manière, pour la DGER, renforcer l'accès des jeunes à une pratique physique régulière pour soi et dans le respect des autres est un enjeu majeur.

Depuis plusieurs années les établissements de l'enseignement agricole sont engagés dans la dynamique « Génération2024 », autour du label et de l'appel à projets dédié. À travers ces dispositifs, ils sont encouragés à organiser des temps forts autour de cette thématique visant notamment à sensibiliser les jeunes aux valeurs du sport olympique et paralympique (amitié, respect, excellence, détermination, égalité, inspiration et courage). Il s'agit de poursuivre notre action collective dans la dynamique éducative impulsée par les JOP de Paris 2024 et ainsi de s'inscrire dans les mesures relatives à l'éducation du plan héritage de l'État.

Dans le cadre de cette politique et dans le prolongement des autres éditions de l'appel à projets « Tous égaux, on parle ?!, la DGER propose aux apprenants de l'enseignement agricole, pour l'année scolaire 2024-2025, de participer au projet « Tous égaux dans le sport : on parle !? » en vue d'aborder la notion d'égalité entre tous les jeunes dans le cadre des activités sportives en établissement, dans et hors la classe.

La DGER souhaite, à travers cet appel à projets, encourager les jeunes citoyens et citoyennes à participer au débat public en les incitant à s'emparer collectivement des questions de société. Elle vise également à développer les compétences psychosociales (CPS) des apprenants de l'enseignement agricole afin de permettre aux générations d'aujourd'hui et de demain de développer leur capacité à faire des choix éclairés et raisonnés, leurs aptitudes à vivre ensemble, à mieux gérer leur stress, à réguler leurs émotions et à encourager l'engagement dans la lutte contre toutes les discriminations.

1 - Mise en œuvre de l'appel à projets

Cet appel à projets s'adresse à toutes les filières et à tous les niveaux de formation de l'enseignement agricole et peut concerner une classe entière ou un groupe-classe, un groupe de représentants et représentantes des jeunes élus et élues aux différentes

instances, des membres de l'Association Sportive (AS), de l'Association des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis (ALESA), ou tout autre dispositif incluant des apprenants (écoresponsables, sentinelles, médiateurs de pairs à pairs, etc.).

Il s'agit :

- De développer l'esprit critique des apprenants en se référant à des expertises reconnues.
- De favoriser l'esprit de coopération dans l'établissement.
- D'encourager les échanges, la prise de parole et le respect de l'autre.
- De construire un projet interdisciplinaire.

Ces projets pourront viser à :

- Déconstruire les stéréotypes.
- Combattre les croyances limitantes.
- Encourager toutes les personnes dans leur diversité à s'engager dans la pratique sportive.
- Renforcer la visibilité du sport féminin, de l'handisport, etc.
- Favoriser une pratique sportive mixte et égalitaire.

A l'issue d'un travail de sensibilisation et de réflexion sur les questions de l'égalité menées en plusieurs étapes tout au long de l'année scolaire, les établissements sélectionnés devront :

Organiser une journée « Tous égaux dans le sport : on parie ?! » sur le thème de l'égalité dans les pratiques sportives durant la semaine du 19 au 23 mai 2025 ; S'assurer que les apprenants-concernés par cette journée participent activement à son organisation ;

- Proposer différentes interventions (associations, témoins, etc.), ateliers, débats etc.
- Associer un sportif ou une sportive de haut niveau à cette journée en tant que parrain ou marraine.

Les projets qui associeront un autre établissement à l'évènement qu'ils organisent (Education Nationale, MASA, structure du médico-social, structure locale de jeunesse) bénéficieront d'un atout supplémentaire lors de la sélection des dossiers.

Les projets devront être menés par des équipes pluridisciplinaires composées de 3 pilotes comprenant :

- Un personnel enseignant d'EPS.
- Un personnel enseignant ou non enseignant.
- Un personnel de Vie Scolaire.

Pour mener à bien ce projet, les établissements qui le souhaitent pourront bénéficier de l'appui des réseaux thématiques nationaux de la DGER qui portent cette action: « Insertion-Egalité-Diversité » et « Développement des pratiques sportives dans l'EA (SPORTEA) ».

Les établissements souhaitant participer doivent transmettre les annexes 1 et 2 à l'adresse suivante : concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr

Une attention particulière sera portée à l'annexe 2 et à la description du projet.

Le comité de sélection choisira 10 établissements qui bénéficieront chacun d'une enveloppe de 1000 € pour la mise en œuvre de la journée thématique « Tous égaux dans le sport : on parie ?! » durant la semaine du 19 au 23 mai 2025.

2 - Livrable

Les événements organisés feront l'objet d'une valorisation par le biais d'une vidéo d'une durée de 4 minutes maximum, réalisée durant la journée phare par chaque établissement, elle devra ensuite être transmise au Bureau de l'Action Educative et de la Vie Scolaire de la DGER.

Ces vidéos veilleront à refléter les enjeux et valeurs des projets qui auront été menés et à valoriser les partenariats établis à cette occasion ainsi que la participation active des apprenants à l'organisation.

Une synthèse générale des éléments pédagogiques (compte rendu des différentes actions et de l'organisation de la Journée Tous égaux) et financiers est également attendue.

3 - Echéancier

Les établissements participants devront **transmettre les annexes 1 et 2 avant le jeudi 10 octobre 2024**. Une version modifiable peut être obtenue sur demande adressée à concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr

Le comité de sélection, composé d'agents de la DGER et de partenaires, informera les 10 établissements sélectionnés au plus tard le **vendredi 8 novembre 2024**.

La vidéo et la synthèse générale devront être envoyés le 1er juillet 2025 au plus tard.

4 - Appuis et ressources

Un webinaire, abordant la question de l'égalité dans le sport, à destination des personnels encadrants des projets retenus, sera organisé fin novembre 2024.

Le centre Hubertine Auclert propose des ressources spécifiques :

Site et campagne «mon genre et sport » : <https://www.mongenredesport.com/>
Malle pédagogique « Sport et Genre » :
<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/malle-egalite/malle-sport-genre>

Outil pédagogique | Il va y avoir du sport ! - Cartooning for Peace :

<https://www.cartooningforpeace-sport.org/>

Le site « Génération 2024 » : <https://generation.paris2024.org/ressources>

Site « Buzzons contre le sexisme » (vidéos réalisées par des jeunes) :
<https://matilda.education/mod/page/view.php?id=1537>

Le site du Réseau Egalité Diversité, rubrique « ressources » : <https://reseau-insertion-egalite.educagri.fr/?RessourcesMenu>

Le site du réseau SPORTEA : <https://sportea.educagri.fr/?PagePrincipale>

5 - Personnes ressources, contacts

Marie-Pierre Zorilla, animatrice du réseau national « Insertion-Egalité-Diversité » :
marie-pierre.zorilla@educagri.fr

Antoine Bernard, animateur du réseau national « SPORTEA » :
antoine.bernard@educagri.fr

François Ruchaud, chargé de mission égalité-diversité :
francois.ruchaud@agriculture.gouv.fr

Myriam Demainly, chargée de mission Promotion de la santé et Développement des pratiques sportives :
myriam.demailly@agriculture.gouv.fr

Le Directeur Général
de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIMÉ

ANNEXE 1 : Formulaire de candidature
Concours « Tous égaux dans le sport : on parie ?! »
A envoyer avant le 10 octobre 2024 à concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr

Établissement

Nom de l'établissement : _____

Région : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nom et prénom du chef d'établissement : _____

Référents du projet

EPS :

Nom - Prénom : _____

Courriel : _____

Autre discipline ou autre personnel :

Nom - Prénom : _____

Fonction : _____

Courriel : _____

Personnels d'éducation et de vie scolaire :

Nom - Prénom : _____

Courriel : _____

Constitution du groupe

Indiquez s'il s'agit d'une classe, d'un groupe-classe, de représentants élus,

Groupe : _____

Niveau (x) de formation : _____

Nombre d'élèves/apprentis/étudiants: _____

Autres personnels impliqués dans le projet :

Nom - Prénom : _____

Discipline ou service : _____

Courriel : _____

Nom - Prénom : _____

Discipline ou service : _____

Courriel : _____

Nom - Prénom : _____

Discipline ou service : _____

Courriel : _____

Nom - Prénom : _____

Discipline ou service : _____

Courriel : _____

Je soussigné(e) _____ directrice/directeur de

l'établissement _____

confirme notre engagement au concours « Tous égaux, on parie !? 2025 ».

Cachet de l'établissement

Signature du Chef d'établissement

ANNEXE 2 – Description du projet
Concours « Tous égaux dans le sport : on parie ?! »
A envoyer avant le 10 octobre 2024
à concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr

Région :

Établissement :

Journée « Tous égaux dans le sport : on parie ?! » éventuelle appellation donnée à la journée :

Marraine ou parrain de la journée :

Établissement scolaire (Education Nationale ou MASA), structure du médico-social, structure locale de jeunesse :

Contextualisation : (Pourquoi l'établissement participe-t-il au projet ? Quels en sont les objectifs ? Quelles sont les modalités de mise en œuvre ?)

Modalités de mise en œuvre et étapes du projet (tout au long de l'année scolaire) :

Éléments descriptifs de la Journée : sujet traité/angle d'approche, intervenants envisagés, partenaires envisagés, activités envisagées, etc. :

Projet de réalisation vidéo de valorisation assurée par (en interne, par des élèves ou des personnels, par un intervenant extérieur, par un partenaire, etc.) :